

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 6 OCTOBRE 2022 A 20H30**

Présents : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Auguste FLORIO, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Claude TEILLET, M. Laurent DAROT, M. Henri CORBEL, M. Patrick FERRÉ, Mme Françoise JUCLA, M. Ludovic VIENOT, Mme Emmanuelle VUILLEUMIER, M. Ali BAFFOU (arrivé lors de la délibération n°5), Mme Anne BARBEROUSSE, Mme Anne-Laure DOUBLEIN (arrivée pour la délibération n°15), Mme Lisanne DE JONGE, Philippe FURLAN et M. Éric SARRAZI.

Absentes, Excusées : Mme Marie-Hélène CANCÉ a donné procuration à Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Mme Laurence MARQUIS a donné procuration à M. Philippe FURLAN, Mme Béatrice BAUDON est excusée.

Ordre du jour :

- Décisions du Maire
- Délibérations
 - 1) Cession d'une partie du bâtiment qui accueille la Maison de santé pluridisciplinaire à la communauté des communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
 - 2) Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique aérienne – Chemin rural de « Borde-Neuve »
 - 3) Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique souterraine – Chemin rural de « La Renardière »
 - 4) Modification des statuts de TE47
 - 5) Liste des emplois de la commune
 - 6) Adhésion à la mission « CONSIL 47 »
 - 7) Avenant à la convention de délégation de compétence transports scolaires en Lot-et-Garonne
 - 8) Election des délégués communaux au SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne
 - 9) Subvention exceptionnelle pour le Monflanquin Football Club et le MAC
 - 10) Subvention projet école et cinéma
 - 11) Participation aux frais engagés par l'ACAM et le comité de jumelage Monflanquin Sifnos/Lagosanto dans le cadre du festival gastronomique de Sifnos
 - 12) Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux situés aux lieux-dits « Latuque », « Marsal », « Au Reyssou », « Bossu » et « Vidalot » et au terrain communal situé à proximité de l'allée des noisetiers.
 - 13) Redevance pour dépôt sauvage
 - 14) Tarifs de location de l'espace de coworking pour 2022 (salle du 1^{er} étage)
 - 15) Tarifs de la piscine municipale pour le collège de Monflanquin
 - 16) Vacation pour la fermeture de cercueil
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20h33. Elle nomme Madame Françoise JUCLA secrétaire de séance et fait état des conseillers municipaux absentes/excusées : Mme Marie-Hélène CANCÉ a donné procuration à Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Mme Laurence MARQUIS a donné procuration à M. Philippe FURLAN, Mme Béatrice BAUDON est excusée. Elle précise que Mme Anne-Laure DOUBLEIN et M. Ali BAFFOU auront du retard.

1) Cession d'une partie du bâtiment qui accueille la Maison de santé pluridisciplinaire à la communauté des communes des Bastides en Haut Agenais Périgord

Suite à la délibération de principe, n° 2021-068 en date du 30 septembre 2021, Madame le Maire propose de confirmer la session de la MSP à la CCBHAP au prix de 57 500 €.

Présents : 14 ; Votants : 16 ; Pour : 12 ; Contre : 4 ; Abstention : 0

Remarque :

- Mme Christine GONZATO-ROQUES demande si le calcul qui a été fait pour la vente de la MSP à la CCBHAP est équitable entre les 4 bourgs-centre. Mme le Maire lui répond que pas vraiment car la CCBHAP a investi 150 000 euros à Cancon pour l'achat d'une maison à un particulier. Cela dit ce montant a été validé par le conseil municipal en date du 30 septembre 2021 et que c'est un choix des élus de Monflanquin de procéder ainsi.

2) Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique aérienne – Chemin rural de « Borde-Neuve »

Une ligne de distribution électrique aérienne doit être reprise au lieu-dit « Borde-Neuve » et elle doit passer sur le chemin rural.

Présents : 14 ; Votants : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

3) Approbation de la convention de servitude entre la commune et TE 47 – Construction d'une ligne de distribution électrique souterraine – Chemin rural de « La Renardière »

Une ligne de distribution électrique souterraine doit être reprise au lieu-dit « La Renardière » et elle doit passer sous le chemin rural.

Présents : 14 ; Votants : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

4) Modification des statuts de TE47

Les statuts de TE47 doivent être modifiés de façon à y intégrer de nouvelles missions comme la planification énergétique (participation aux schémas régionaux), l'amélioration de la production et recours aux énergies renouvelables, l'efficacité énergétique (aide aux diagnostics, conseil en installation, ...), SIG, achat d'énergie,

Présents : 14 ; Votants : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5) Liste des emplois de la commune

Monsieur Ali BAFFOU arrive. Des agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade donc il convient de créer leur emploi.

Présents : 15 ; Votants : 17 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Remarques :

- Il faudra supprimer des postes car cette liste ne correspond pas aux effectifs.
- Madame le Maire précise que la masse salariale augmente mais pas le nombre de poste.

6) Adhésion à la mission « CONSIL 47 »

Le CONSIL 47 nous apporte une aide juridique dans tous les domaines. Cela représente un coût nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Présents : 15 ; Votants : 17 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Remarque :

- Ce service coûtait 1065 euros par an. L'augmentation est conséquente mais ce service est nécessaire surtout dans le domaine du funéraire.

7) Avenant à la convention de délégation de compétence transports scolaires en Lot-et-Garonne

Nous devons modifier la convention initiale de façon à prolonger nos missions jusqu'en juin 2025. Également la participation de la Région se fera en deux temps : premier versement en décembre et l'autre en avril.

Présents : 15 ; Votants : 17 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

8) Election des délégués communaux au SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne

Suite à la démission de l'ensemble des délégués, il convient d'élire de nouveaux délégués au sein de la commune. Madame Emmanuelle VUILLEMIER est candidate au poste de titulaire et Monsieur Patrick FERRE au poste de suppléant.

Ils sont élus à l'unanimité.

9) Subvention exceptionnelle pour le Monflanquin Football Club

C'est une subvention que la commune a reçu à tort de la Ligue de Lot-et-Garonne d'un montant de 1027,85 € et qu'il convient de reverser au MFC.

Présents : 15 ; Votants : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Remarque :

- *Il ne s'agit pas vraiment d'une subvention mais plus d'un remboursement d'une somme que nous n'aurions jamais dû percevoir.*

10) Subvention exceptionnelle pour et le MAC

La commune a mandaté le MAC pour la représenter lors d'une course à Belvès le 22 octobre. Madame le Maire propose de financer l'inscription des coureurs et leurs repas pour un montant de 250 €.

Présents : 15 ; Votants : 16 ; Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 3

11) Subvention projet école et cinéma

Madame MARSALLET renouvelle sa demande de financement pour des séances de cinéma. Cela représente une subvention totale de 195 € soit 7,5 € par enfant.

Présents : 15 ; Votants : 17 ; Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

12) Participation aux frais engagés par l'ACAM et le comité de jumelage Monflanquin Sifnos/Lagosanto dans le cadre du festival gastronomique de Sifnos

Une délégation s'est rendue au festival gastronomique de Sifnos les 22, 23 et 24 septembre 2022. Les dépenses pour un montant total de 4 011,25 € sont financées à hauteur de 1 349,59 € pour le comité de jumelage, 951,06 € pour l'ACAM et 1 710,60 € pour la mairie. Madame le Maire propose que la commune participe aux dépenses engagées par le comité de jumelage à hauteur de 500 €.

Présents : 15 ; Votants : 17 ; Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 4

Remarques :

- *La commune de Monflanquin a été invitée à un festival gastronomique en Grèce les 22, 23 et 24 septembre 2022. Une quinzaine de personnes est partie dont 2 enseignants du Lycée de Fumel. Madame le Maire remercie le proviseur du Lycée de Fumel car les enseignants vont pouvoir organiser, avec d'autres enseignants grecs, un voyage d'étude pour 2023. Ils étaient en charge également de recueillir des informations pour le collège de Monflanquin.*
- *Les 22, 23 et 24 septembre de 18h à 23h la délégation a rencontré des visiteurs sur leur stand parmi la trentaine de stands présents qui représentaient principalement les autres îles grecques. Étaient proposés à la dégustation des produits du terroir : noisettes, pruneaux, vin, eau de vie et tourtières fabriquées sur place par Sophie REIGNE. Mme REIGNE a même effectué une démonstration de fabrication de tourtière.*
- *Monsieur Philippe FURLAN regrette qu'il n'y ait pas eu de communication sur ce déplacement. Le comité de jumelage s'est chargé de toute l'organisation, 6 réunions ont eu lieu pour en parler. Madame le Maire rappelle que le comité de jumelage est une association ouverte à toutes et tous, même si, évidemment, la mairie en est partie prenante. Ce projet avait déjà été évoqué de façon formelle en juin. Monsieur Philippe FURLAN dit que, malgré cela, c'est la commune*

qui finance en grande partie cette opération et que c'est dommage. Madame le Maire précise que les dépenses sont réparties ainsi qu'il suit : pour un total de 4 011,25 euros, la mairie a payé 1 710,60 euros, l'ACAM 951,06 euros et la commune 1 349,59 euros. Au final, la commune va financer 55 % de ces frais mais tout le monde espère un retour sur investissement.

- Monsieur Auguste FLORIO précise que ce déplacement s'est construit petit à petit. L'invitation est arrivée tardivement au mois d'août et le comité de jumelage s'est organisé au fur et à mesure. Seulement 4 élus se sont déplacés. Avec la prise en charge de 8 hébergements et 2 véhicules, par la commune de Siphnos, les frais de déplacements seront mutualisés entre les participants.
- Madame le Maire précise que nous devons organiser un « match retour » pour inviter Sifnos. Tout reste à construire. Des idées sont déjà émises dans les domaines de la marche à pied, la course à pied, le foot, la gastronomie.....

13) Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux situés aux lieux-dits « La Tuque », « Marsal », « Au Reyssou », « Bossu » et « Vidalot » et au terrain communal situé à proximité de l'allée des noisetiers

Des administrés souhaitent acquérir des chemins ruraux ou terrain communal mitoyen à leur propriété ; Le lancement de l'enquête publique nous permettra de savoir si c'est envisageable.

Présents : 15 ; Votants : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

14) Création d'une redevance et de tarifs pour les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés.

Cette redevance, de 50 € lors qu'il s'agit d'un sac poubelle et de 150 € pour un dépôt sauvage, va être instaurée pour les points d'apport volontaire par la CCBHAP et en dehors par les communes de la communauté des communes.

Présents : 15 ; Votants : 17 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

Remarques :

- Cette question a été vue en conseil communautaire. Monsieur Auguste FLORIO explique la différence entre la « redevance » et « l'amende ». Pour la redevance, c'est à la personne impliquée de prouver qu'elle n'est pas en tort. Dans le cas de l'amende c'est à la personne qui la délivre de prouver qu'il est en droit de le faire. Cette différence est fondamentale car dans notre cas, toute personne qui est témoin d'incivilité peut le déclarer en mairie ou à la CCBHAP puisque cette délibération va être votée partout. La CCBHAP est compétente à l'intérieur des points d'apport et les communes en dehors.
- Madame le Maire précise qu'il n'est pas question d'incriminer une personne plutôt qu'une autre.
- Madame Lisanne DE JONGE précise qu'il est certes important de faire quelque chose contre les incivilités mais elle regrette la façon de procéder. Madame le Maire lui dit qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup de titres de recettes émis. Il va falloir faire une enquête pour s'assurer que les frais soient avérés.
- Pour que cette mesure soit efficace, il est demandé à ce que les bacs soient vidés régulièrement

15) Tarifs de location de l'espace de coworking pour 2022 (salle du 1^{er} étage)

Madame Anne-Laure DOUBLEIN arrive.

Madame le Maire a reçu une demande d'un auto-entrepreneur pour louer la salle du 1^{er} étage de l'espace numérique. La location est proposée à 10 € par demi-journée.

Présents : 16 ; Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Remarque :

- Il s'agit d'une demande d'un auto-entrepreneur qui souhaite assurer des cours de français pour des anglophones résidant en France

16) Tarif de la piscine municipale pour le collège de Monflanquin

Le tarif d'entrée piscine pour les collégiens doit être voté pour un montant de 1 €.

Présents : 15 ; Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

17) Vacations funéraires

Madame le Maire doit demander l'avis du conseil pour l'instauration de vacations funéraires. Il est proposé 25 €.

Présents : 15 ; Votants : 18 ; Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire évoque la possibilité d'éteindre l'éclairage public dans la nuit. Monsieur Claude TEILLET explique qu'une étude a été faite de minuit à 5h du matin et nous devrions faire une économie de 10 500 €/an (sur 32 500 € TTC / an). On doit envisager une extinction partout car les réseaux ne sont pas répartis par rue mais par quartier. Aujourd'hui, l'intensité est baissée de moitié. Il faut mener une concertation avec les administrés le plus rapidement possible par le biais du bulletin municipal et des réunions publiques. Cette réflexion pourrait être menée au niveau du territoire.
- Madame le Maire évoque aussi la nécessité que chacun fasse des efforts notamment sur l'éclairage des terrains sportifs.
- Concernant les économies d'énergie, Monsieur Philippe FURLAN évoque les nouvelles mesures de la MSP. Il a été demandé à ce que chaque cabinet soit indépendant pour la gestion du chauffage et de la climatisation. Aussi, la demande d'éteindre un éclairage sur deux dehors n'a pas pu aboutir car il y a une question d'obligation légale.
- Monsieur Claude TEILLET évoque également une étude en cours pour réduire les consommations en téléphonie des bâtiments communaux. On parlerait de 5 000 à 6 000 € d'économies. Il reste à voir le côté technique et financier pour la mise en place.
- Madame le Maire évoque le lancement de l'étude d'opportunité de l'association « Habitat des Possibles » le 4 octobre dernier avec la rencontre des acteurs ressources dans le champ des personnes âgées. Madame le Maire rappelle le projet pour La Tonnelle pour accueillir 8 logements partagés pour retraités et 6 logements sociaux. Le projet est structuré en partenariat avec Habitahys qui porte le projet immobilier, l'Etablissement Public l'acquéreur du bien, l'Habitat des Possibles qui porte le projet de la vie partagée et la commune en charge des espaces verts. Cette étude va se poursuivre le 21 octobre à 15h avec l'accueil des personnes concernées/intéressées par ce projet. Madame Christine GONZATO-ROQUES précise que le projet d'habitat partagé se coconstruit avec les potentiels locataires. C'est un intermédiaire entre l'habitat et la maison de retraite à loyers modérés. Les loyers n'excèdent pas 400 € charges comprises
- Madame le Maire précise que cette semaine la commune a lancé son étude « Etude participative de faisabilité et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg » avec le cabinet TAHL-ARCHI. Il s'agit d'engager une réflexion sur Monflanquin afin d'aboutir à un plan guide. Cette étude sera menée sur plusieurs mois avec 4 résidences de 3 jours tous les deux mois. Dans l'immédiat un questionnaire va être lancé pour recueillir les idées de chacun, puis un site internet dédié. Durant les résidences, les personnes pourront rencontrer le cabinet d'étude à la MJC. La première résidence aura lieu les 7, 8 et 9 décembre 2022. Une commission citoyenne va être créée où chacun pourra s'investir car elle est composée d'élus, d'habitants et d'experts. La restitution aura lieu en juillet 2023.
- Madame le Maire expose la situation de France Services. Nous ne ferons plus de permanences à Villeréal. Monflanquin « récupère » donc 3 heures par semaine qu'il faudra programmer.
- Madame BERNAERT démissionne du CCAS avec regret et l'ensemble du conseil municipal l'a remercié.
- Monsieur Auguste FLORIO précise qu'il y a 355 élèves au collège de Monflanquin pour 13 classes. Il y a 350 demi-pensionnaires. Il y a encore un professeur d'Allemand absent.
- Madame le Maire précise que la Caisse des Ecoles a mis en place, à compter du 1^{er} octobre 2022, la cantine à 1 €. Les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000 pourront en bénéficier. Dans ce cas, l'Etat compense à hauteur de 3 € par repas. Pour les familles dont le QF ≥ 1 000 l'augmentation est de 5 centimes par repas et quand QF ≥ 1 500 l'augmentation est de 10 centimes par repas.

- Monsieur Laurent DAROT précise qu'il y a 117 enfants à l'école élémentaire et 57 à l'école maternelle. Monsieur Matthieu COUDERC est parti sur un autre poste. Mme Virginie KONIECZNY le remplace au poste de directeur de l'école élémentaire. Madame Anaïs OUATIZERGA est la nouvelle enseignante chez les grands de l'école maternelle.
- Madame le Maire et Monsieur Claude TEILLET font un point sur les travaux en cours :
 - Le côté droit de la RD 676, en allant sur Villeréal, est presque terminé. Le raccordement à l'assainissement de la maison de Monsieur MARMIER sur le domaine public est fait. Les riverains du côté gauche sont invités à venir à la prochaine réunion de chantier qui aura lieu le lundi 10 octobre à 14h. La réfection de la bande roulante démarrera le 17 octobre pour 15 jours. Une déviation par Bouddy-de-Beauregard sera mise en place.
 - Le département rénove la bande roulante devant la boulangerie Andraline.
 - Le réseau d'eau pluviale est existant de la Place du 8 mai au premier rond-point qui va à Lacaussade.
 - La commune remercie le département qui a fait le talutage au premier rond-point vers Lacaussade.
 - La pose du grillage au terrain de rugby est en cours. C'est une obligation suite au passage en fédérale 2.
 - Nous avons une demande de réfection des terrains de tennis et du club house d'été.
- Les élus de l'opposition ont souhaité avoir des réponses à leurs questions écrites. Madame le Maire précise que certaines d'entre elles ne peuvent pas être évoquées en conseil municipal :
 - 1) Pourrions-nous avoir les comptes rendus des conseils municipaux dans les délais comme indiqués sur le règlement intérieur (articles 23) ?

Les comptes rendus des commissions de la caisse des écoles (11/04/22 - 12/09/22) et du CCAS (20/04/22) sont aussi en retard.

➔ Madame le Maire confirme que nous sommes très en retard et s'engage à y remédier dès que cela sera possible.
 - 2) Services techniques municipaux

➔ Madame le Maire précise qu'elle ne peut pas publiquement répondre à 4 des questions posées car cela concerne une enquête en cours et qu'une question concerne la situation personnelle d'un agent

Un inventaire au sein des services techniques est-il en cours ?

➔ Madame le Maire précise que l'inventaire comptable existe mais qu'il faut le recouper avec le terrain
 - 3) La population s'inquiète sur les fermetures répétitives de la pharmacie de Monflanquin.

Avez-vous des réponses afin de rassurer les Monflanquinois ?

➔ Madame le Maire informe le conseil que l'ARS a été alertée et qu'à ce jour nous n'avons pas de retour.
 - 4) Mme BAUDON Béatrice perçoit encore son indemnité de conseillère déléguée en relation avec les partenaires médico-sociaux malgré son absence depuis le 1^{er} juillet 2021 au sein du conseil municipal ?

➔ Madame le Maire répond que les indemnités n'ont pas été suspendues. Le choix est du ressort du Maire. Monsieur Philippe FURLAN dit que cela le gêne que les indemnités n'aient pas été suspendues. Il suggère qu'elle en fasse un don. Madame le Maire précise que cela a déjà été évoqué par l'intéressée. Il précise qu'il entend tous les jours des administrés se plaindre de la fermeture de la pharmacie. Madame le Maire indique que nous avons tous et toutes des retours quant à cet état de fait.